

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4128

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Pôle d'échanges multimodal (PEM) Lyon-Perrache - Requalification du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) phase 1 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Grivel

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme Iehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 20 janvier 2020**Délibération n° 2020-4128**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Pôle d'échanges multimodal (PEM) Lyon-Perrache - Requalification du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) phase 1 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de réaménagement du PEM de Lyon-Perrache, annoncé en juillet 2013, répond à 3 objectifs principaux :

- simplifier les liaisons nord-sud et sud-nord sur la Presqu'île, en supprimant l'effet de coupure imprimé par la gare puis par le CELP,
- procéder à une intégration urbaine du quartier de la Confluence avec la place Carnot, puis au-delà avec le centre-ville, par la recherche d'une plus grande qualité des espaces publics,
- améliorer l'intermodalité avec, notamment, une accessibilité renforcée au métro par la création d'un accès supplémentaire au sud du CELP.

Il s'inscrit plus globalement dans le projet Réseau express de l'agglomération lyonnaise et, plus particulièrement, dans l'objectif n° 3 de son protocole d'intention de 2007 ("amélioration des conditions de rabattement et de l'intermodalité en gare par des actions sur les gares de Lyon-Perrache, Oullins, Vernaison, Givors-ville et Givors-canal").

Il s'agit enfin d'un projet partenarial, réunissant plusieurs maîtres d'ouvrage (État, Métropole de Lyon, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise - SYTRAL-, Ville de Lyon, SNCF Gares et connexions et SNCF Mobilités), dont l'enveloppe globale a été estimée à 65 M€ hors taxes (valeur 2013).

Le pilotage du projet a été confié à la Société publique locale Lyon-Confluence afin que cette dernière assure la coordination de l'ensemble des maîtres d'ouvrage. Le comité stratégique des gares du 8 juillet 2015 a validé les études d'avant-projet et a arrêté le principe d'une réalisation en 2 tranches, sur 2 mandats. La 1^{ère} tranche pour le mandat en cours s'est établie à 36 272 000 €. La contribution de la Métropole à cette 1^{ère} phase a été fixée par délibération du Conseil n° 2016-1399 du 19 septembre 2016. Cette délibération a procédé à une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour un montant de 15 001 000 € TTC en dépenses, selon le détail suivant :

- la requalification du bâtiment CELP, pour 6 470 000 € TTC (dont 1 650 000 € TTC correspondant aux diagnostics et aux études pré-opérationnelles, avaient déjà été individualisés en 2013),
- le réaménagement et la piétonisation de la voûte ouest, sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la SPL Lyon-Confluence, pour 6 681 000 € TTC,
- les travaux de voirie place Carnot et carrefour pont Kitchener-Marchand/quai Rambaud, pour 2 000 000 € TTC,
- une subvention pour la mise en accessibilité de la gare à SNCF Mobilités, pour 1 500 000 € TTC.

Par délibération du Conseil n° 2018-2868 du 25 juin 2018, l'autorisation de programme a été augmentée de 2 112 000 € TTC pour prendre en compte des investigations complémentaires, l'allongement des délais de réalisation de l'opération et le transfert des bureaux de l'unité CELP. Le montant de l'autorisation de programme a été porté à 19 170 500 € TTC en dépenses et 1 938 000 € en recettes.

Les travaux de réaménagement prévus par délibération du Conseil n° 2018-2868 ont été engagés en juillet 2018 et sont partiellement réalisés tant pour ce qui concerne les travaux de réaménagement de la place

des archives, la création d'un nouvel accès à la gare SNCF que les travaux de réaménagement de la voûte ouest.

Toutefois, la complexité du bâtiment du CELP et sa localisation au-dessus des trémies autoroutières induisent de revoir la conception du projet de réaménagement, l'engagement d'investigations et d'études complémentaires ainsi que la mise en place de mesures particulières pour permettre des interventions rapides dans les trémies en cas de désordres. La reprise des études induit également un allongement des délais d'exécution de l'opération. Les travaux de la phase 1 portant sur la transformation de la voûte ouest en voie urbaine dédiée aux modes doux et son ouverture place Carnot sont repoussés à fin 2020. La création d'un nouvel accès vers le métro est suspendue.

L'ensemble des interventions nécessaires pour terminer l'opération, est estimé à 1,36 millions d'euros TTC répartis de la manière suivante :

- 1 000 000 € TTC pour la prise en compte d'études complémentaires, de modifications des travaux du bâtiment et l'allongement des délais de réalisation,
- 360 000 € TTC pour l'opération en maîtrise d'ouvrage SPL Lyon-confluence au titre de l'allongement des délais et de l'adaptation du projet ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1 - Approuve le programme d'études et de travaux complémentaires pour la restructuration du CELP dans le cadre du projet PEM Lyon-Perrache.

2 - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains, pour un montant de 1 360 000 € TTC en dépenses, sur l'opération n° 0P08O2905, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 000 000 € en 2020,
- 360 000 € en 2021.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 20 530 500 € TTC en dépenses et à 1 938 000 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.